



Fiche produit Global Kup

GLOBAL KUP

Votre solution
d'assurance-crédit

1

A qui s'adresse Global Kup ?

Global Kup s'adresse aux entreprises de tout secteur qui commercent en BtoB et dont le chiffre d'affaires assurable (hors particuliers, sociétés affiliées, pays non couverts, acheteurs publics, paiement d'avance et acomptes) est inférieur ou égal à 4 M€, hors extension à une ou plusieurs sociétés affiliées au prospect.

Qu'est-ce qui est garanti ?

La garantie s'applique au risque de non paiement (défaut de paiement à l'échéance, ou insolvabilité constatée par jugement) des créances supérieures à 300 € TTC relatives à des livraisons de marchandises et prestations de service.

Pays couverts

Zone France : France, DROM, COM, POM et Monaco.

Zone Export : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Tchéquie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie

Gestion simplifiée des créances

Indemnisation accélérée

3

Quelle est la durée maximum de crédit ?

120 jours pour la France et 180 jours pour l'export, comptés de la date de facture, avec possibilité de prorogation d'échéance.

Quel est le stop livraison appelé « l'état de manquement » ?

Il caractérise la créance qui n'a pas été réglée à l'expiration de la durée maximum de crédit. Il court à compter de la date d'émission de la facture impayée la plus ancienne. Son délai est identique à la durée maximum de crédit. Au-delà de ce délai, les livraisons ou prestations effectuées ne sont plus garanties par l'assureur.

Quand et comment déclarer sa créance ?

A l'issue de la durée maximum de crédit, l'assuré dispose d'un délai de 30 jours pour faire sa déclaration d'impayés en ligne, via son espace client. Elle déclenche le recouvrement par l'assureur, et constitue le point de départ du délai d'indemnisation.

Quel est le délai d'indemnisation ?

Il est de 2 mois en cas de défaut de paiement, et réduit à 30 jours en cas de procédure collective de votre client.

2

Un forfait
avantageux

Quel est le montant de la prime ?

La prime annuelle est forfaitaire et tient compte de la zone géographique choisie (France ou France + export). Basée sur le chiffre d'affaires assurable. Elle est révisable à l'issue de chaque année d'assurance au regard de la liasse fiscale envoyée à l'assureur, déduction faite de la part de chiffre d'affaires réservée aux particuliers, sociétés affiliées, pays non couverts, acheteurs publics ou paiement d'avance et acomptes, indiquée à la souscription. Si ce chiffre d'affaires assurable enregistre une hausse, la nouvelle prime forfaitaire annuelle est notifiée par lettre avenant sur la base de la grille tarifaire indiquée aux conditions particulières.

Quel est le nombre d'acheteurs ?

Il est de 25 à 500 acheteurs garantis. Le choix du forfait annuel s'effectue à la souscription et peut évoluer à la hausse ou à la baisse chaque année. Le compteur calcule le nombre d'acheteurs garantis. En cas d'atteinte du plafond d'acheteurs garantis souscrit, possibilité de changer de forfait ou de supprimer des acheteurs pour en ajouter de nouveaux.

Quid du maintien de la garantie ?

pendant 2 mois supplémentaire en cas de réduction

Quelles sont les limites de garantie ?

Le maximum d'indemnité annuelle (MIA) est de 20 fois la prime forfaitaire. Chaque créance HT, en France comme à l'export, est indemnisée à hauteur de 90 %.

Quel est le montant des frais de surveillance ?

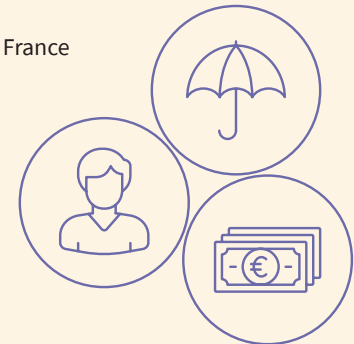
Ils sont forfaitaires et déterminés en fonction du choix du nombre d'agréments — de 25 à 500.

Est-ce qu'il y a d'autres frais ?

Les demandes d'intervention contentieuses sont gratuites. Les frais engagés par l'assureur en vue du recouvrement des créances garanties, même partiellement, ne sont pas facturés.

Quel est le mode de facturation ?

La prime et le forfait frais annuels sont facturés au début de chaque trimestre, et payables par prélèvement.



GLOBAL KUP, une offre forfaitaire d'assurance-crédit pour la gestion des risques de non-paiement en France et à l'international

Pour nous contacter : 01 55 17 69 28 - Imogadi@assurcredit.com - www.assurcredit.com

**Misez
sur les bons clients,
gagnez en sérénité**

Siège Social : 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre cedex
Adresse postale : 6 boulevard Pesaro – 92000 Nanterre
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 10 253 430 €. 380 068 593 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances.

